



**U.S. Customs and
Border Protection**

Cher Monsieur ou Madame:

Comme mandaté par la section 343(a) de l'Acte de Commerce de 2002, CBP met en oeuvre un système de manifeste électronique (e-manifeste) pour tous les transporteurs par camion et à tous ceux qui transmettent des préavis électroniques de renseignements de chargement au Bureau de Customs et Border Protection (CBP) des Etats-Unis.

Le FRN [71 FR 62922] qui a annoncé l'usage mandaté du système ACE Truck Manifest a été publié le 27 octobre, 2006. Dans le FRN, les transporteurs par camion sont demandés à envoyer les e-manifestes par ACE quatre-vingt-dix jours à partir du date de publication du FRN, c'est-à-dire, le 25 janvier, 2007. Les ports de débarquement qui font partie du premier ordre de mise en oeuvre sont tous les ports de débarquement dans les états de Washington et Arizona et dans l'état du Dakota du Nord les ports de débarquements de Pembina, Neche, Valhalla, Maida, Hannah, Sarles, et Hansboro.

CBP lancera de notifications additionnelles, pour annoncer les dates derniers de mise en oeuvre pour la suite des autres ports de débarquement, quatre-vingt-dix jours avant de telles mises en oeuvre.

Pour apprendre le moyen d'observer les règlements veuillez visiter
http://www.cbp.gov/xp/cgov/toolbox/about/modernization/ace/frn_notices.xml.

Si vous avez des questions au sujet de la transmission des préavis de renseignements électroniques, veuillez contacter ACENow@dhs.gov.

Je vous prie d'agrèer, Madame ou Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

A handwritten signature in cursive script that reads "Louis Samenfink".

Louis Samenfink
Cadre Supérieur, Bureau Programme des Systèmes de Chargement
Bureau de l'Information Technologie
Customs et Border Protection des États-Unis